



Employment and
Social Development Canada

Emploi et
Développement social Canada

Service
Canada



PTI au sujet de l'assurance-emploi
Présentation pour la conférence de l'IGF
Le 20 novembre 2018
Judith Andrew,
commissaire des employeurs
Commission de l'assurance-emploi du
Canada (CAEC)

Ordre du jour

- Mandat de la CAEC et portée de l'AE (assurance-emploi)
- Taux de cotisation à l'AE et financement du système
- Modifications récentes apportées au régime d'AE
- Tendances du marché du travail qui ont un effet sur l'AE
- Questions



Mandat de la CAEC et portée de l'AE



Mandat de la CAEC

- La CAEC est l'organisation tripartite responsable de la surveillance du programme de l'AE (EDSC administre le programme au nom de la Commission)
- La CAEC élabore les règlements, avec l'approbation de la gouverneure en conseil
- La CAEC examine et approuve les politiques relatives à l'administration du programme de l'AE et de sa prestation. Elle approuve aussi les décisions clés.



Mandat de la CAEC (suite)

- La Commission peut, avec l'approbation du ministre, établir des ententes sur le développement du marché du travail (EDMT) avec chaque province ou territoire.
- La CAEC a pour mandat législatif de rendre compte du programme d'AE au Parlement, y compris les fonds transférés aux provinces et aux territoires pour le développement du marché du travail.
- La CAEC conduit des recherches qui soutiennent le rapport annuel de contrôle et d'évaluation (RCE) de l'AE.



Mandat de la CAEC (suite)

- Depuis 2017, la CAEC établit le taux de cotisation d'AE, le maximum des gains annuels assurables et les réductions de primes, dont les rapports sont publiés et accessibles au public.
- Le mandat législatif de la CAEC inclut : le registre d'assurance sociale, le Service national de placement (Guichet-emplois) et la collecte, l'analyse et la diffusion d'information sur le marché du travail (IMT).



Assurance-emploi

Partie I (Prestation de soutien du revenu) Soutien pour demandeurs admissibles de l'AE

Partie II (Mesures actives) Soutien pour personnes admissibles

Programmes pancanadiens

Offerts par le gouvernement du Canada et des organisations autochtones
151 millions de dollars en 2018/19

Formations et programmes de soutien financés par les Ententes sur le développement du marché du travail (EDMT)

Offerts par les provinces et territoires
1,95 milliards de dollars (annuellement)
+ 225 millions de dollars en 2018/19

Activités pancanadiennes

Certains exemples:

- Programme d'appui aux initiatives sectorielles
- Initiative nationale sur les compétences essentielles
- Programme du Sceau rouge
- Classification nationale des professions
- Souplesse et innovation dans la formation technique des apprentis

(principalement des projets de partenariats du marché du travail et de recherche et innovation)

Stratégie de formation pour les compétences et l'emploi destiné aux Autochtones

- PEMS fournis par des organisations autochtones

Prestations d'emploi

- Développement des compétences (formation)
- Subventions salariales ciblées
- Aide au travail indépendant
- Partenariats pour la création d'emplois
- Suppléments de rémunération ciblés

Mesures de soutien

- Services d'aide à l'emploi
- Partenariats du marché du travail
- Recherche et innovation

* L'admissibilité élargie pour les prestations d'emploi et les mesures de soutien annoncée par l'entremise du budget de 2017 entrera en vigueur le 1^{er} avril 2018

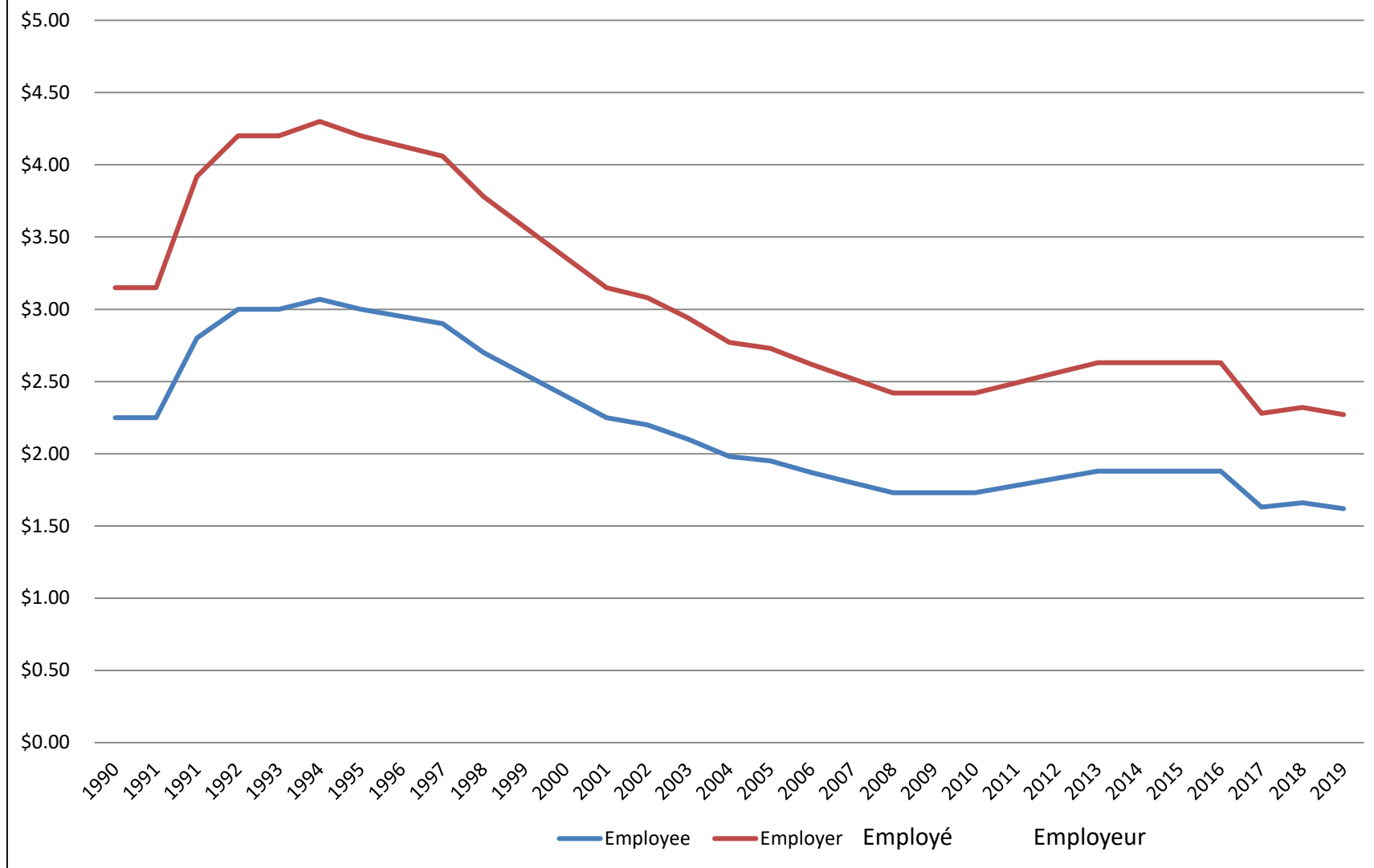
Service national de placement (sous la partie II)

Fournit de l'information sur les opportunités d'emploi à travers le Canada, pour aider les travailleurs à trouver un emploi convenable et les employeurs à trouver des travailleurs qualifiés.

Taux de cotisation à l'assurance-emploi et financement du système



Taux de cotisation à l'AE (de 1990 à 2019)



Taux de cotisation à l'assurance-emploi 2016 à 2018

Ailleurs au Canada				Québec			
	2016	2017	2018		2016	2017	2018
Taux de l'employé	1,88	1,63	1,66	Taux de l'employé	1,88	1,63	1,66
Taux de l'employeur	1,88X1,4= 2,63	1,63X1,4= 2,28	1,66X1,4= 2,32	Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	0,36	0,36	0,36
Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises (CEPE)	0,28	s/o	s/o	Taux du Québec	1,52	1,27	1,30
Taux effectif pour les petites entreprises	1,60 X 1,4 = 2,24	1,63 X 1,4 = 2,28	1,66 X 1,4 = 2,32	Taux de l'employeur	1,52 X 1,4 = 2,13	1,27 X 1,4 = 1,78	1,30 X 1,4 = 1,82
				Crédit pour l'emploi visant les petites entreprises (CEPE)	0,28	s/o	s/o
				Taux effectif pour les petites entreprises	1,24 X 1,4 = 1,74	1,27 X 1,4 = 1,78	1,30 X 1,4 = 1,82

Taux de cotisation de 2019 annoncé par la CAEC

- La CAEC a annoncé le 13 septembre 2018 que le taux de cotisation à l'assurance-emploi (AE) de 2019 serait de 1,62 \$ par tranche de 100,00 \$ de gains assurables (2,27 \$ pour les employeurs)
- Cela représente une baisse de 4 cents pour les employés et de 5,6 cents pour les employeurs, qui payent 1,4 fois le taux des employés.
- Le maximum de la rémunération assurable pour 2019 augmentera, passant de 51 700,00 \$ en 2018 à 53 100,00 \$ en 2019.
- Dans la province du Québec, qui administre son propre régime d'assurance parentale, le taux de cotisation sera réduit de 5 cents par tranche de 100,00 \$ de gains assurables, pour un taux de cotisation de 1,25 \$ (1,75 \$ pour les employeurs).



Projections concernant le Compte des opérations de l'assurance-emploi G\$

	2015- 2016	2016- 2017	2017- 2018	2018- 2019	2019- 2020	2020- 2021	2021- 2022	2022- 2023	
Cotisations d'assurance-emploi	23.1	22.1	20.6	21.7	22.6	23.3	24.1	25.0	
Prestations d'assurance-emploi ¹	19.4	20.7	20.1	20.7	21.7	22.5	23.3	24.0	
Frais d'administration et autres charges au programme ²	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.8	1.7	1.7	
	2015 ³	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	...2025
Solde annuel du Compte des opérations de l'assurance-emploi	2.6	1.6	-1.2	-0.4	-0.3	-0.5	-0.5	-0.6	
Solde cumulatif du Compte des opérations de l'assurance-emploi	0.9	2.5	1.3	0.9	0.7	0.2	-0.3	-0.6	0.5 ⁴
Taux de cotisation projeté (par tranche de 100,00 \$ de rémunération assurable)	1.88	1.88	1.63	1.66	1.66	1.66	1.66	1.66	1.66

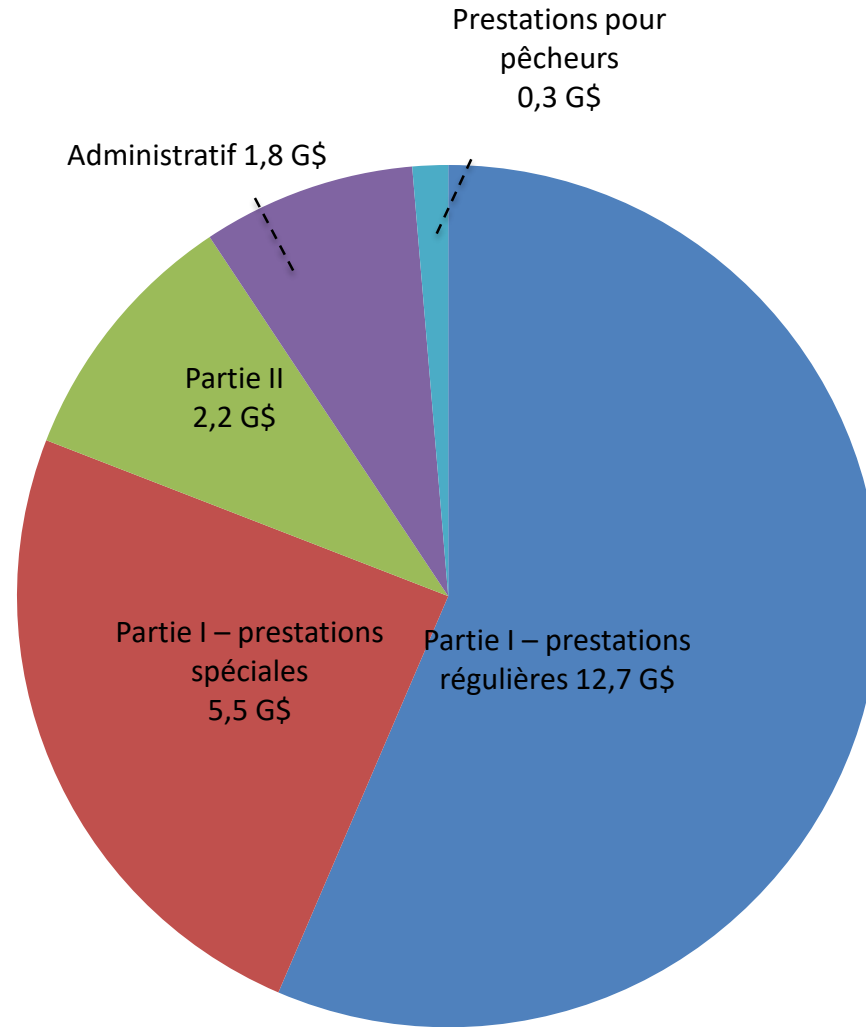
Programme de réduction du taux de cotisation (PRTC)

- Le PRTC aide les employeurs à offrir et à financer un bénéfice important pour attirer et retenir le personnel compétent : les prestations de maladie.
- Le PRTC encourage les firmes à offrir et à inscrire leur propre régime d'assurance salaire (qu'il soit le même ou qu'il soit supérieur) comme prestations de maladie.
- Les employeurs sont informés individuellement de leur réduction, laquelle varie en 2018, de 0,21 \$ à 0,39 \$ par tranche de 100,00 \$ de masse salariale. Les employés se partagent 5/12 de réduction.



Comment l'argent est-il utilisé?

Dépenses au titre des prestations d'AE. de 2016-2017



Modifications récentes apportées au régime d'assurance-emploi



Améliorations apportées à l'AE. – modifications récentes

Mesure de l'assurance-emploi	Date de la mise en œuvre
Prolonger la durée maximale des accords de travail partagé	1 ^{er} avril 2016
Éliminer les critères d'admissibilité à l'AE. qui restreignent l'accès pour les personnes qui intègrent ou réintègrent le marché du travail	3 juillet 2016
Simplifier les responsabilités relatives à la recherche d'emploi pour les prestataires en annulant les changements de 2012	3 juillet 2016
Prolonger la période de versement des prestations régulières d'assurance-emploi dans les régions les plus touchées par la chute du prix des matières premières	3 juillet 2016
Lancement d'un nouveau projet pilote visant le travail pendant une période de prestations de l'assurance-emploi	7 août 2016
Réduire les primes d'assurance-emploi pour les employeurs et les travailleurs	1 ^{er} janvier 2017
Offrir un choix de prestations parentales	3 décembre 2017
Lancement de la nouvelle prestation pour proches aidants d'adultes	3 décembre 2017
Amélioration de la prestation pour proches aidants d'enfants	3 décembre 2017
Permettre un accès plus tôt aux prestations de maternité	3 décembre 2017



Améliorations apportées à l'AE – Tout récemment annoncées

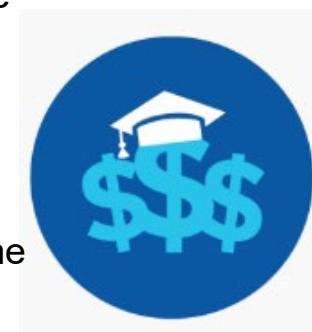
Mesure de l'assurance-emploi	Date
Actions compétences	5 août 2018
Rendre les règles visant le « travail pendant une période de prestations » (TPP) permanentes • Protection des droits acquis pendant trois ans • Étendre les dispositions aux prestataires touchant des prestations de maternité et de maladie	12 août 2018
Mesures de soutien pour les travailleurs saisonniers • Offrir cinq semaines de prestations régulières d'AE. supplémentaires aux prestataires admissibles et résidant dans l'une des 13 régions ciblées	Annoncée le 20 août 2018
Lancement de la prestation parentale partagées de l'AE.	Mise en œuvre avancée en mars 2019



Actions compétences

Le Budget de 2017 proposait d'aider les travailleurs à mettre à niveau leurs compétences et leur niveau d'études afin que les membres de la classe moyenne du Canada, et ceux qui travaillent fort pour en faire partie, puissent trouver et conserver de bons emplois.

- Depuis le mois d'août 2018, les prestataires d'a.-e. ont trois options pour suivre une formation tout en recevant des prestations d'AE. :
 - Les prestataires peuvent eux-mêmes choisir de suivre une formation. Pour continuer de recevoir des prestations, les prestataires doivent demeurer aptes à travailler et à la recherche de travail.
 - Les prestataires peuvent se faire recommander une formation par une autorité désignée, comme une province, un territoire ou un organisme autochtone dans le cadre d'un plan d'action pour le retour au travail. Le cas échéant, les exigences de disponibilité sont considérées comme étant remplies (en vertu de l'article 25 de la Loi) et le prestataire peut continuer de recevoir des prestations d'AE. pendant sa formation.
 - Les prestataires peuvent demander à Service Canada la permission de continuer de recevoir des prestations d'AE. pendant qu'ils suivent un cours ou un programme de formation autofinancé à temps plein offert par un établissement admissible.



Travail pendant une période de prestations (TPP)

Le 12 août 2018, les nouvelles règles visant le TPP annoncées dans le budget de 2018 sont entrées en vigueur :

- La règle de 50 cents en prestations pour chaque dollar gagné en revenu du plus récent projet pilote visant le TPP est devenue permanente.
- Les nouvelles règles ont aussi été élargies afin d'inclure les prestataires touchant des prestations de maladie et de maternité, rendant les règles du TPP plus uniformes entre les types de prestations et offrant davantage de souplesse aux personnes touchant des prestations de maladie d'AE. pour leur permettre de retourner au travail à leur rythme.



Prestation parentale partagée de l'AE.

- Cette prestation sera accessible en mars 2019.
- Cette mesure offrira **5** semaines supplémentaires de prestations parentales standards (versées à un taux de 55 %) aux parents qui choisissent de partager les prestations parentales d'AE.
- Cette mesure s'appliquera aussi aux prestations parentales prolongées, offrant **8** semaines de prestations supplémentaires (versées à un taux de 33 %), et offrant un maximum de 61 semaines de prestations parentales prolongées à l'un des parents, ou 69 semaines lorsque les prestations sont partagées.



Mesures de soutien pour les travailleurs saisonniers

Dans le cadre de l'engagement du budget de 2018 visant à aider les travailleurs des industries saisonnières, les modifications suivantes touchant l'AE. ont été annoncées le 20 août 2018 :

- Investissement d'environ 189 millions de dollars dans un nouveau projet pilote afin d'offrir cinq semaines de prestations régulières d'AE. supplémentaires aux prestataires saisonniers admissibles et résidant dans l'une des 13 régions ciblées.
- Versement d'un montant allant jusqu'à 41 millions de dollars sur deux ans à toutes les provinces et les territoires par l'entremise des ententes sur le développement du marché du travail afin d'offrir une formation axée sur les compétences, des subventions salariales et des mesures de soutien à l'emploi aux prestataires admissibles des industries saisonnières.



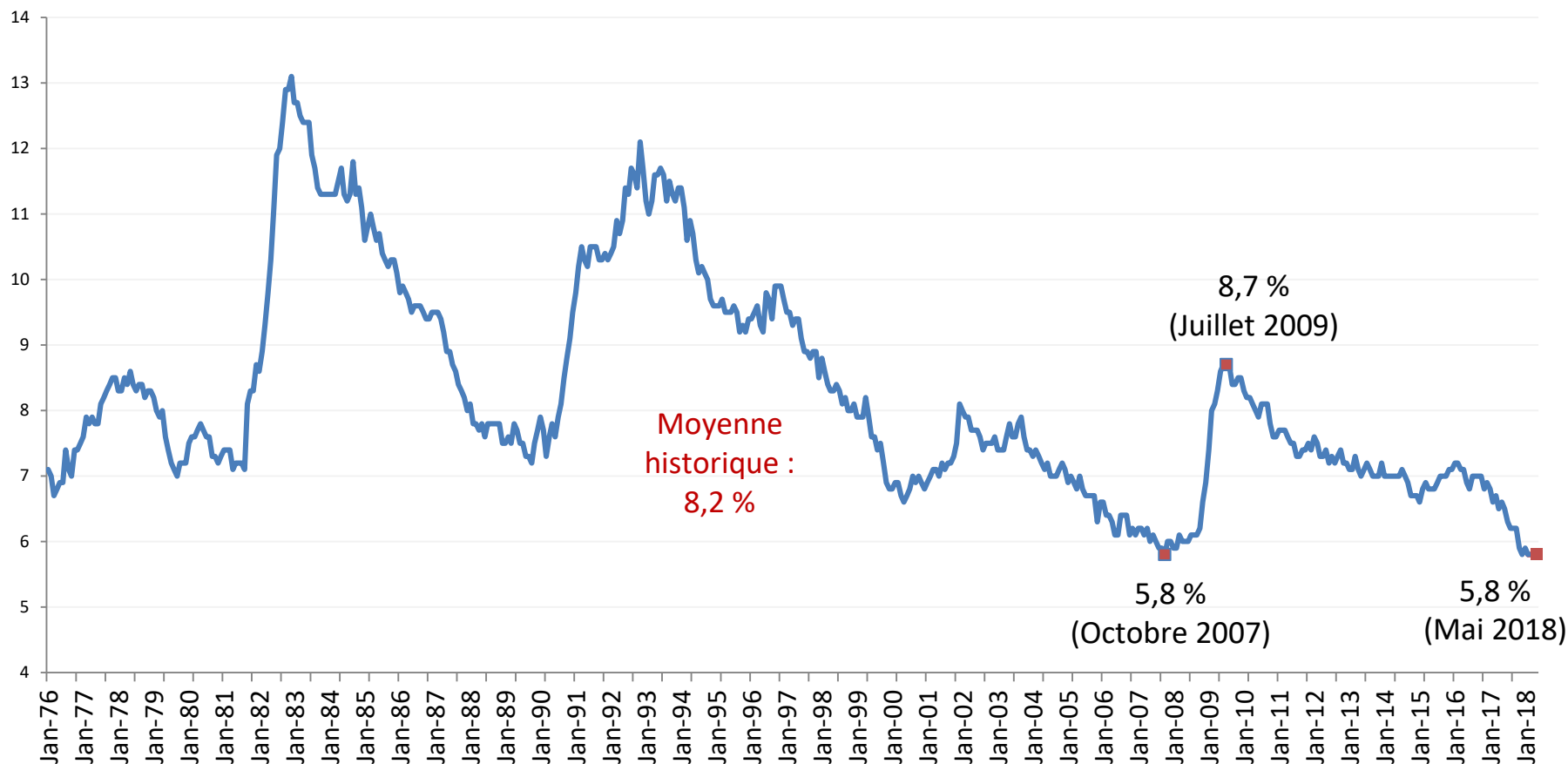
Tendances du marché du travail qui ont un effet sur l'AE



Le marché du travail canadien se porte bien, sur le plan historique

Le taux de chômage national de janvier 1976 à mai 2018

Pourcentage



Note : Les données sont désaisonnalisées.

Source : Statistique Canada, Enquête sur la population active, Tableau de données CANSIM 282-0087.



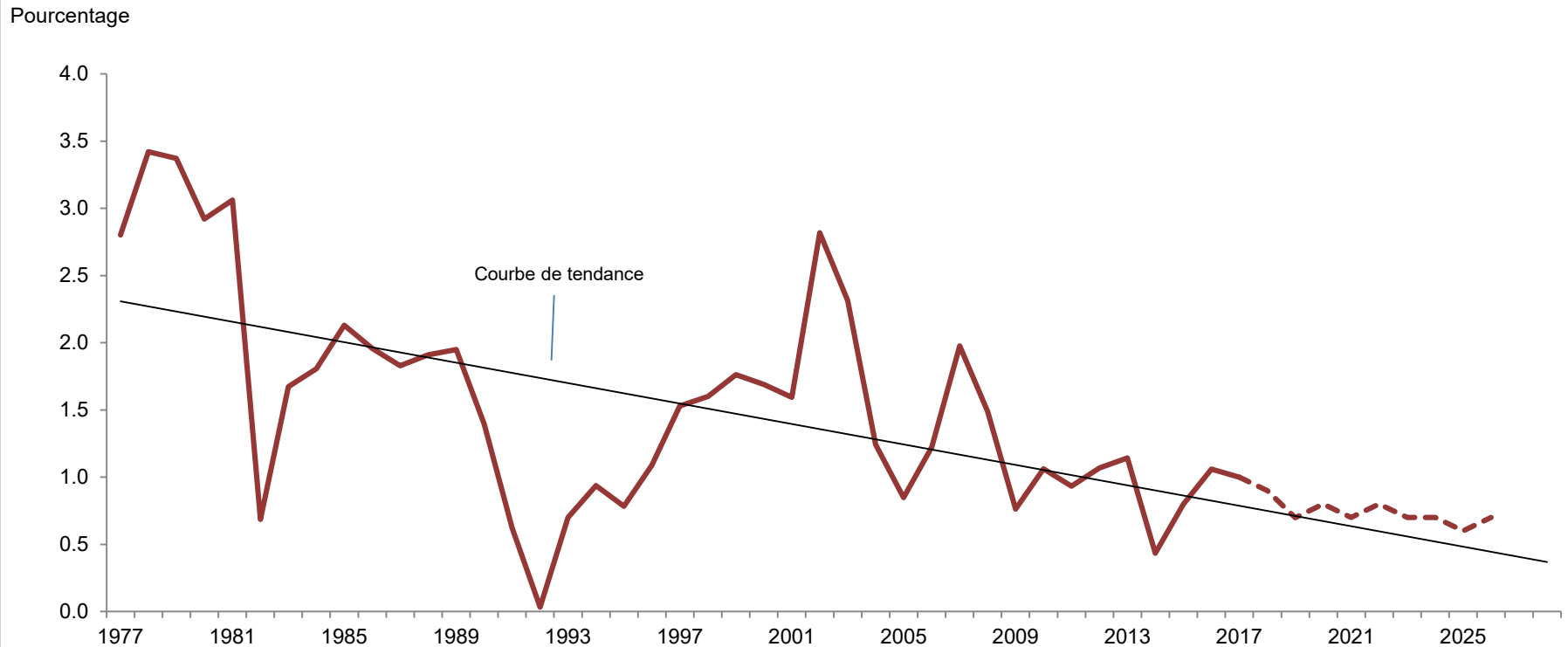
Employment and
Social Development Canada

Emploi et
Développement social Canada

Canada

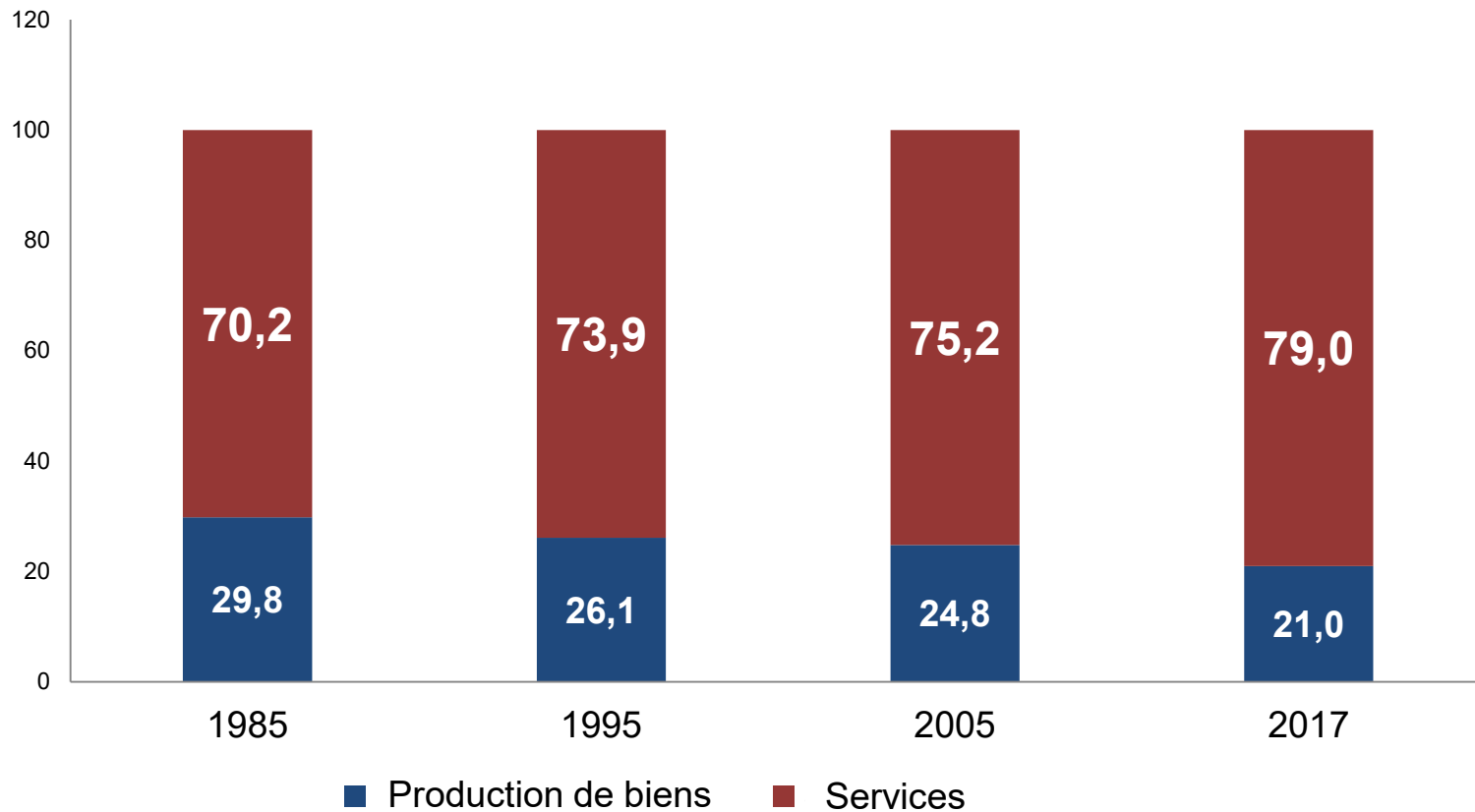
Le vieillissement de la population transforme le marché du travail

Le taux de croissance annuel de la population active de 1977 à 2026

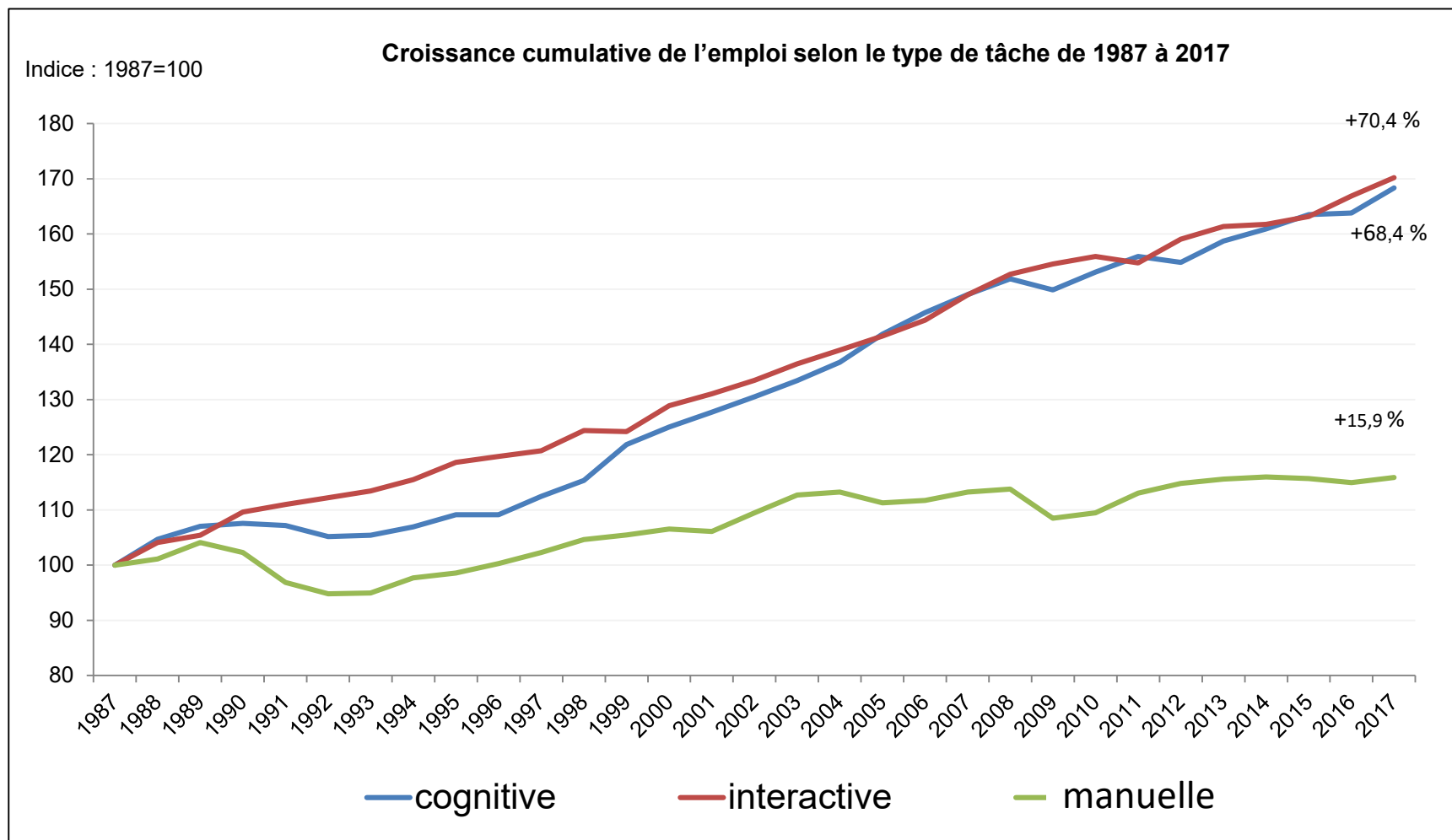


L'essor du secteur de la production des services

La part de l'emploi, par secteur économique de 1985 à 2017
(cycle d'environ 10 ans)



La croissance de l'emploi s'est concentrée dans les emplois qui requièrent des compétences d'analyse et un niveau d'études de plus en plus élevé



Note : L'Enquête sur la population active a commencé à recueillir des données sur les métiers en 1987.

Source : Calculs d'EDSC faits à l'interne à partir de l'Enquête sur la population active de Statistique Canada.



Questions?



Liens internet

Commission de l'assurance-emploi du Canada:

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/ministere/portefeuille/commission-assurance-emploi.html>

Information pour les employeurs

<https://www.canada.ca/fr/services/entreprises/engager.html>

Assurance-emploi

<https://www.canada.ca/fr/services/prestations/ae.html>

Changements recents à l'assurance-emploi

<https://www.canada.ca/en/employment-social-development/campaigns/ei-improvements.html#s1>

Réduction de taux de cotisation d'assurance-emploi

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/assurance-emploi/ae-liste/assurance-emploi-employeur/reduction-taux-cotisation.html>

Guichet-emplois

<http://www.guichetemplois.gc.ca/accueil-fra.do?lang=fra&source=jb>